



COMMUNE DE
LUZILLÉ

L'EQUINOX

MAIRIE

NOUS TROUVER

📍 4 rue de la mairie,
37150 Luzillé

NOUS CONTACTER

☎ 02 47 57 84 19

✉ mairie@luzille.fr

NOS HORAIRES

🕒 Lundi : 14 h à 17 h
Mardi : 14 h à 17 h
Jeudi : 14 h à 17 h
Vendredi : 14 h à 17 h
(sauf jours fériés)

NOUS SUIVRE

💻 www.luzille.fr

📘 Facebook

INFOS
MAIRIE
p. 3

JEUNESSE &
EDUCATION
p. 19

CCBVC
p. 15

VIE ASSO
p. 23

VIE éco
p. 21

VIVRE
à LUZILLÉ
p. 27

ZOOM SUR
p. 29



Chers Luzilloises et Luzillois,
Bientôt l'été et de nombreuses manifestations au sein de notre communauté de communes et à Luzillé nous donneront des occasions de se retrouver et de partager des moments conviviaux. Dans ce programme de retrouvailles, nous sommes heureux de pouvoir proposer à nos aînés, début juillet, un goûter avec une animation musicale en attendant de renouer avec le traditionnel repas de fin d'année.

Dans ce deuxième bulletin municipal, je souhaite vous informer des actions réalisées malgré un contexte sanitaire qui a imposé de nombreuses contraintes. Initiés lors du précédent mandat, les travaux de la rue de la Sibillerie s'achèvent et je remercie les riverains de leur patience face aux désagréments occasionnés. Pour sécuriser la place du 8 mai, des signalisations au sol pour indiquer le sens de la circulation et la pose d'un panneau de stop à la sortie du parking ont été effectuées et nous continuerons à sécuriser le bourg. Pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder au stade de football et à ses locaux, des travaux de voirie, de maçonnerie et de menuiserie ont été réalisés et la construction d'un local pour abriter le matériel du court de tennis et de badminton va prochainement démarrer. Le nouveau site Internet de la mairie est opérationnel depuis le 1er mars et je vous invite à le consulter mais aussi à nous transmettre vos informations à publier et vos suggestions d'amélioration.

Après avoir renouvelé le matériel informatique de la mairie, à l'heure de la numérisation et des subventions accordées par l'Etat, un logiciel permettant de gérer le cimetière est en cours d'installation et prochainement, la réparation des registres d'état civil et la numérisation de toutes les données existantes depuis 1921 seront réalisées.

D'autres projets sont à l'étude, notamment la réfection des 3 kms 600 de route reliant Luzillé à Epeigné-les-Bois, afin de sécuriser le transport scolaire de nos enfants. Nous allons rencontrer les différentes instances départementales pour soumettre notre projet et l'estimation des coûts afin d'étudier la possibilité de l'attribution d'une subvention. Quant au projet de la mise aux normes de la maison des associations pour l'accueil de personnes à mobilité réduite et le changement du chauffage, il est en cours d'avancement.

Les projets s'ouvriront aussi en s'impliquant dans une vie communautaire partagée et constructive. Luzillé doit s'inscrire avec son identité dans le Projet de Territoire de notre Communauté de Communes. Je vous invite à lire l'article proposé dans ce bulletin et à découvrir l'ensemble du projet sur notre site Internet.

Ce mois de mai nous a ouvert un espace de liberté propice à une vie collective mais continuons à respecter les protocoles sanitaires, à avancer avec cet esprit solidaire qui nous anime pour vaincre, à terme, tous les effets de cette pandémie. Demain sera différent. Ensemble, construisons notre avenir.

Bien à vous.

*Anne Marquet-Jouzeau,
Maire de Luzillé*

Comité de rédaction

Directrice de la production : Anne Marquet-Jouzeau

Conception : Hélène Harbonnier, Anne Jamonneau, Isabelle Verdeil, Sylviane Lévêque, Julie Graule, Mikaël Gaudron, Thierry Bodin, Alain Chanteloup, Mathieu Guary, Valérie Lerousseau et Didier Harbonnier

 Illustré et mis en page par Anthony Graule

 Imprimé par la Renaissance Lochoise

 Imprimé sur du papier recyclé

© Toute reproduction partielle ou totale est interdite

ETAT CIVIL (DEPUIS NOVEMBRE 2020)

Naissances hors de la commune : **1** fille **4** garçons
 Mariages **0** PACS **0**
 Décès **2** Transcription de décès **3**

* Selon le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), nous ne communiquons pas le nom des personnes enregistrées sur le registre d'Etat civil

* Données relevées au 30 novembre 2020

COVID 19

En raison de la crise sanitaire actuelle qui nous touche, il est susceptible que nos événements soient reportés ou annulés. Nous sommes tous concernés. Il nous appartient de rester proche mais à distance alors respectons les gestes barrières.



INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Eviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS 0 800 130 000 (appel gratuit)

AGENDA

* Sous réserve des conditions sanitaires

26 juin 2021 à 20h30 Eglise Sainte-Luce de Luzillé

Nous avons le plaisir et le privilège d'accueillir François Bazola et les musiciens de l'ensemble CONSONANCE pour un CONCERT de MUSIQUE BAROQUE. Musiques françaises des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle.

Plaisir d'écoute, découverte, partage et un grand moment d'humanité et d'émotion.

2 juillet 2021 à 15h30 Salle des fêtes de Luzillé

Goûter Musical réservé à nos aîné(e)s animé par Musiques sur Mesures. Sarah et Jean Baptiste vous proposent des chansons intemporelles et entraînantes au son de l'accordéon pour agrémenter votre après-midi gourmand. Venez chanter avec eux et retrouver le plaisir d'être ensemble !

Une invitation par courrier va vous être adressée avec un coupon-réponse pour vous inscrire.

4 septembre 2021 à 22h30 Plaine du Cheval de Luzillé

Feu d'artifice avec peut-être un repas organisé à l'extérieur à partir de 20 heures selon l'évolution de la crise sanitaire. Ouverture avec un concert de l'Harmonie Municipale. Des précisions vous seront apportées dès que possible par voie d'affichage, sur le site Internet de la mairie et sur Facebook.

3 octobre 2021 à 15h Salle des fêtes de Luzillé

Le théâtre de la Valise présente Monsieur Ratapoil : Conte musical pour enfants - Voyage imaginaire au son des percussions et de bruitages sonores (spectacle proposé par les bibliothèques et financé par la Communauté de Communes).

28 novembre 2021 à 17h Salle des fêtes de Luzillé

La compagnie Radio Théâtre présente une pièce écrite et mise en scène par Emilie Barrier. Ernest, l'homme qui oubliait sa vie se dévoile au fil d'un texte empli d'une douce poésie (pour adultes et adolescents). Spectacle tendre dont la mémoire d'un homme se fait la malle (spectacle financé par la Communauté de Communes).



La visite guidée inédite de l'église Sainte-Luce et des œuvres sculptées organisée le 1er novembre 2020 par le Pays d'art et d'histoire Loire Touraine avait été annulée en raison du confinement. Elle sera reprogrammée à l'automne prochain. La date reste encore à définir.

UN NOUVEAU TRACTEUR POUR LA COMMUNE

Sur proposition de la commission de la Voirie, le conseil municipal a décidé de procéder au renouvellement du tracteur Massey Ferguson qui datait de 1996 et qui totalisait près de 6000 heures d'utilisation.

Quatre concessionnaires ont été consultés, trois ont répondu et ce sont les établissements Dousset Matelin de Reignac-sur-Indre qui ont proposé l'offre économiquement la plus avantageuse. Il s'agit d'un tracteur CLAAS ATOS 340.

Coût du tracteur hors-taxes : 36 400 € (après déduction de 13 500 € correspondant à la reprise de l'ancien tracteur), avec une garantie de 5 ans sur les pièces et la main-d'oeuvre.

Ce nouveau matériel devrait être livré courant juin.



TARIFS COMMUNAUX 2021

LOCATION SALLE DES FÊTES *	Habitants de la commune	Associations dont le siège social est à Luzillé	Habitants et associations hors commune	Professionnels
Salle des fêtes (incluant la location de la cuisine) Remise des clés : vendredi à 16 h Restitution des clés : dimanche 12 h	215 €	Tarif préférentiel une fois/an 30 € Sinon 150 €	415 €	530 €
Journée supplémentaire Au-delà du dimanche 12 h	72 €	72 €	145 €	
Vin d'honneur (durée de location inférieure à 4 heures)	75€			

MISE À DISPOSITION DE L'ÉCRAN *	Particuliers : 15 €	Associations : 10 €
--	---------------------	---------------------

TARIFS FUNÉRAIRES *	
Concessions de cimetière (2 mètres carrés)	Année 2021
30 ans	205 €
50 ans	280 €
Case de colombarium	Année 2021
15 ans	270 €

** Les tarifs sont applicables seulement pour l'année 2021*



Depuis 2020, la compétence de l'eau est gérée par la Communauté de Communes.

Pour toute intervention, contacter le 02 47 23 58 63 du lundi au vendredi de 9 h à 17 h ou à eau@cc-blere-valdecher.fr

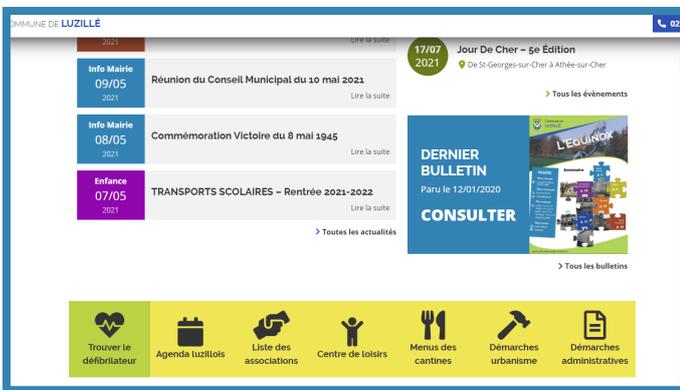
Astreintes week-end et jours fériés : 02 47 23 51 28 (Uniquement en cas d'urgence)

BIENVENUE SUR NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET



Adresse internet : www.luzille.fr

Nous sommes ravis de vous accueillir sur notre nouveau site internet de la commune. Nous espérons qu'il répondra à toutes vos attentes : accessibilité rapide aux différents thèmes, clarté des différentes informations, mise à jour régulière et plaisir de lecture.



Ce site est consultable depuis vos téléphones, smartphones, tablettes... en format adapté à la taille de vos écrans.

Nous avons encore quelques rubriques à développer et notre volonté est de toujours vous permettre d'être au fil de l'actualité de Luzillé ainsi que de la Communauté de Communes «Autour de Chenonceaux, Bléré-Val-de-Cher».



Ce site vous est ouvert. N'hésitez pas à nous communiquer les informations que vous souhaitez transmettre ainsi que les enrichissements que vous aimeriez apporter à :

elu.communication@luzille.fr

RECYCLAGE DES MASQUES JETABLES

Depuis un an, le port du masque est devenu notre quotidien.

Inefficace après 4 heures d'utilisation, le masque jetable encombre nos ordures ménagères et, abandonné volontairement ou involontairement dans la nature, il devient une nouvelle source de pollution.

NeutralizTM Protection Essentielle, une start-up toulousaine, propose de récupérer les masques jetables dans des tubes transparents pouvant contenir 1 800 à 2 000 masques soit environ 8 kg.

Chaque tube plein est remplacé par un tube vide afin de continuer la collecte.

Après collecte des tubes, les masques sont ensuite placés en quarantaine puis décontaminés par UV. Les salariés de la start-up ou les agents chargés de la collecte ne sont ainsi jamais en contact avec les masques.

Les masques sont ensuite préparés (retrait des élastiques), broyés pour être transformés en granulés plastiques et traités afin d'être valorisés selon 3 filières

(textile, bâtiment, plastique).

Soucieuse de l'impact environnemental et d'offrir les meilleurs services à la population, la commune de Luzillé met en place 3 points de collecte :

- à la mairie : accessible pour l'ensemble de la population aux horaires d'ouverture de la mairie
- sous l'abri de la place du Mail
- à l'école : pour le personnel de la mairie, le personnel scolaire, périscolaire et les enfants fréquentant l'école et l'ALSH.



DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Dès le Moyen-âge, le son du tocsin appelait à se mobiliser pour lutter contre le feu. Des chaînes humaines s'organisaient pour éteindre le feu dans les bâtisses en se passant de mains en mains des seaux remplis d'eau à la mare la plus proche.

Nous parlions déjà de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Depuis la loi de 1884, portant sur l'organisation municipale, la DECI relevait du pouvoir de police générale du maire.

Dans les années 1950, des dispositions réglementaires sont venues préconiser une couverture générale et uniforme en tout lieu et en tout temps.

La loi de 2011 et le décret de 2015 ont réaffirmé le rôle du maire avec de nouvelles règles fixées entre autres au niveau départemental.

C'est à ce niveau que sont élaborées les «grilles de couverture» des risques d'incendie respectant notamment le choix des Points d'Eau Incendie (PEI) possibles. Il est réalisé à partir d'une large concertation avec les élus et notamment avec les services publics de l'eau. Il est rédigé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et arrêté par le préfet de département. Il a pour objet :

- D'assurer l'alimentation en eau des moyens du SDIS par l'intermédiaire de points d'eau identifiés sous l'autorité du maire,
- De fixer des solutions adaptées aux risques à défendre, en prenant en compte les moyens et les techniques du SDIS.

La DECI s'appuie principalement sur des «hydrants» du réseau d'adduction d'eau potable c'est-à-dire des poteaux d'incendie ou des bouches d'incendie, qui permettent une alimentation en eau rapide et pérenne des engins de sapeurs-pompiers.

Cependant, en milieu rural les normes de potabilité de l'eau font que sur les réseaux, les débits sont réduits pour éviter la stagnation de volumes d'eau et le développement d'une pollution. Ces hydrants dont le débit est inférieur à 15 m³/heure ne permettent pas l'alimentation d'une lance à incendie. Ils ne répondent donc pas aux besoins en eau en cas d'incendie et sont déclarés indisponibles. En milieu rural, le point d'eau d'incendie de type réserve d'eau, naturel ou artificiel (étang, réserve souple, cours d'eau, etc.) situé à moins de 400m, est souvent la seule solution pour fournir de l'eau aux engins de secours.

Il faut savoir que :

- Pour un feu naissant, le premier engin-pompe des sapeurs-pompiers aura une autonomie en eau d'approximativement de 6 minutes en fonction du type d'engin,
- Pour un feu plus violent, et pour ne pas subir une rupture dans l'alimentation en eau, il faudra un second engin-pompe qui viendra d'un autre centre de secours, pour se mettre en aspiration sur un point d'eau et alimenter le premier engin.

LA DCI À LUZILLÉ



Une réserve d'eau incendie souple, d'un volume de 120 m³ d'eau a été installée au hameau de l'Huilerie et à la Rabotière.

Un plan d'amélioration de la DECI communale, est envisagé sur plusieurs années. Des étangs, ou autres points d'eau naturels, seront aménagés pour étendre la couverture de la DECI.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 37) est composé de sapeurs-pompiers professionnels en services fonctionnels (Direction, Salle opérationnelle 18/112, Centre de Formation, Groupements territoriaux), répartis en unités opérationnelles (Amboise, Chinon, Loches et 3 centres de l'agglomération tourangelle), de sapeurs-pompiers volontaires et de personnels techniques et administratifs.

En matière de DECI, le SDIS 37 conseille les mairies sur l'amélioration de la DECI. Il procède également à une vérification opérationnelle des points d'eau incendie tous les 3 ans.

Il faut savoir que pour le risque habitation, il existe deux situations :

- Toute habitation individuelle caractérisée par un isolement de tout autre bâtiment à plus de 5 mètres et une surface de plancher inférieure à 250 m², doit être défendue par un point d'eau incendie positionné à 400 mètres maximum par les voies praticables et permettant aux services d'incendie et de secours de disposer d'un débit minimum de 30 m³/h sous un bar de pression résiduelle pendant 2 heures (risque courant faible),
- Toute habitation individuelle ne présentant pas les caractéristiques précédentes doit être défendue par un point d'eau incendie positionné à 200 mètres maximum par les voies praticables et présentant un débit minimum de 60 m³/h sous un bar de pression résiduelle pendant 2 heures (risque courant ordinaire).

Dans le cadre de l'amélioration de la DECI communale, la mairie peut être amenée à conventionner avec des particuliers pour l'utilisation de leur point d'eau naturel en cas d'incendie.

Le règlement départemental relatif à la DECI est consultable sur le site du SDIS 37 www.sdis37.fr/jcms/jcms/prodinternet_7230/fr/rddecci-valide-par-ap-2017-10-27 ainsi que l'arrêté préfectoral www.sdis37.fr/jcms/jcms/prodinternet_7229/fr/arrete-pref-deci-2017-10-27

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX 1/6

5 NOVEMBRE 2020

Aménagement rue de la Sibillerie : choix des entreprises

La Commission d'appel d'offres s'est réunie pour ouvrir et analyser les plis reçus suite à la publicité concernant le marché de travaux de la rue de la Sibillerie.

Le Conseil municipal, après examen des propositions de la C.A.O., à 15 voix FAVORABLES :

- approuve les offres des entreprises suivantes :
 - LOT 1 : entreprise COLAS (variante), pour un montant HT de 188 724.10 €
 - LOT 2 : entreprise E.H.T.P. pour un montant global HT de 113 678.00 €
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché,
- accepte que la dépense soit imputée à l'opération 204, « réfection et aménagement de voirie » en section d'investissement sachant que les crédits sont prévus au budget 2020.

M. Chanteloup précise que l'enfouissement des réseaux sur la rue de la Sibillerie, est pratiquement terminé, les tranchées sont remblayées, les poteaux seront prochainement enlevés et le raccordement aux maisons d'habitation effectué. Les travaux concernant le réseau d'eau pluvial et d'eau potable se poursuivront au courant de l'hiver, puis se termineront par les travaux de voirie au printemps 2021.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Pendant le confinement, la mairie reste ouverte tous les après-midis de 14h à 17h, le personnel administratif est en présentiel comme à l'accoutumée, le port du masque est obligatoire et la distanciation privilégiée. Le personnel technique continue de travailler comme habituellement, dans le respect des gestes barrières. Pour ce qui est des services scolaire/périscolaire et entretien des locaux, chacun a été sensibilisé aux gestes barrières, suivant le protocole sanitaire. Il est prévu également de permettre aux personnes qui auraient des besoins particuliers, de prendre contact avec la mairie, dans un élan de solidarité.
- La CCBVC demande qu'un élu suppléant du Conseil municipal soit désigné pour siéger au Conseil d'exploitation Eau et assainissement. L'élu titulaire est Anne Marquet-Jouzeau, M. Thierry Bodin accepte d'assurer la suppléance.
- Une cérémonie d'hommage a été célébrée le 26 octobre 2020 en faveur du Dr RAHARINOA, décédé le 20 août 2020, qui a exercé à Luzillé pendant des années. Une gerbe a été offerte par la commune et la famille lui a adressé ses remerciements

4 DECEMBRE 2020

Relevé des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22

- D-2020-06 : portant approbation des devis concernant la mise en accessibilité du stade :
 - Remplacement des portes, Menuiserie Buton Pose 3 762 € HT
 - Maçonnerie et aménagements extérieurs, entreprise Henot 6 223 € HT
 - Installation d'un sanitaire PMR, entreprise Domelis 1 203 € HT
- D-2020-07 : portant approbation d'un devis concernant le renouvellement de l'équipement informatique de la mairie, comprenant l'achat d'un serveur au prix HT de 6 172.34 € et le remplacement de 3 postes informatiques équipés avec maintenance du serveur et des postes, en location (L.O.A) sur une durée de 36 mois pour un loyer mensuel HT de 367.95 €, auprès de la société FEPP de Nazelles Negron.

N° 58-2020 : Financement aménagement rue de la Sibillerie : souscription d'un emprunt

Le budget prévisionnel des travaux d'aménagement de la rue de la Sibillerie faisait apparaître un besoin de financement comblé par un emprunt de 150 000 €.

Le Conseil municipal décide, à **14 voix POUR**, de retenir l'offre suivante :

- Montant de l'emprunt : 150 000 €
- CAISSE ÉPARGNE
- Taux fixe : 0.43 %
- Durée : 15 ans
- Echéances trimestrielles constantes

Madame le Maire est autorisée à signer tout document visant à officialiser la souscription de l'emprunt auprès de l'organisme bancaire, sachant que la recette correspondante est prévue au budget primitif 2020.

F.D.S.R. 2021 : demande de subvention

Le Conseil municipal doit se positionner sur un projet d'investissement pour 2021, éligible au Fonds Départemental de Solidarité Rurale, subvention attribuée par le Conseil Départemental.

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX 2/6

Sachant que des devis doivent être proposés pour que le dossier soit éligible au F.D.S.R. pour 2021 et qu'il était ressorti de la commission voirie, des travaux à réaliser sur le réseau pluvial, des devis ont été établis :

- Fosse Maure 22 603.50 € HT
- La Roche 6 790.00 € HT
- **TOTAL 29 393.50 € HT**

Le Conseil municipal, bien que regrettant de n'avoir pas pu anticiper davantage les projets pour 2021, accepte, à **14 voix favorables**, les travaux suggérés sur le réseau d'eau pluvial, pour un montant estimatif HT de 29 393.50 €. Un dossier de subvention au titre de la F.D.S.R. sur l'exercice 2021 sera déposé auprès du Conseil départemental. Madame le Maire est autorisée à effectuer toutes les démarches afférentes.

Tarifs 2021 pour le cimetière

Voir tarifs dans la partie info mairie de ce bulletin.

Tarifs salle des fêtes pour 2021

Voir tarif dans la partie info mairie de ce bulletin.

Les dépenses de chauffage seront calculées en fonction de la consommation relevée au compteur lors de l'état des lieux d'entrée et de sortie, suivant un tarif forfaitaire de 2 € l'unité.

En ce qui concerne le tarif de conciergerie, le montant perçu par l'agent chargé de la conciergerie est maintenu pour l'année 2021, soit une **vacation unitaire de 30 €** par location effectuée ainsi qu'un **forfait de 30 €** mensuels pour les visites de la salle des fêtes destinée à la location. La conciergerie n'est plus dissociée du tarif de location et n'apparaîtra plus sur les factures.

Madame le Maire est autorisée à recruter une personne pour la conciergerie.

Réduction des loyers des commerçants, professions libérales pendant le confinement (locaux communaux)

Le Conseil municipal décide, à **14 voix favorables** :

- Salon de coiffure : exonération totale pour le mois de novembre 2020 (362.51 €)
- Cabinet médical : pas d'exonération, les consultations ayant pu se poursuivre sans restriction (660.15 € loyer mixte)

Madame le Maire est autorisée à mettre en application la présente décision actée par les élus présents.

Subventions aux associations intercommunales

- ADMR 300 €
- ASSAD 300 €
- COUP DE POUCE 300 €

Le Conseil municipal valide les propositions aux associations énumérées, à **14 voix pour** ; Madame le Maire procédera au mandatement des sommes correspondantes sachant que les crédits sont prévus au budget.

Décision modificative comptable (chapitre 14)

SECTION FONCTIONNEMENT	Dépenses
Chapitre 011 – article 61521 Terrains	-16 000 €
Chapitre 014 – article 739211 Attributions de compensation	+16 000 €

Le Conseil municipal accepte à **14 voix favorables**, la décision modificative comptable telle que présentée et charge Madame le Maire de sa mise en œuvre.

Groupement de commandes contrôle de la qualité de l'air (CCBVC)

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité pour la commune d'adhérer à un groupement de commandes initialisé par la C.C.B.V.C. concernant le contrôle de la qualité de l'air intérieur dans les structures accueillant des enfants, en application du décret n° 2015-1000 du 17 août 2015, suivant la loi portant engagement national pour l'environnement.

Après un débat où plusieurs conseillers municipaux s'étonnent du manque de clarté de la C.C.B.V.C. dans la présentation de l'objet du groupement de commandes, la finalité, le coût financier et l'aspect réglementaire, Madame le Maire propose de mettre au vote la question : êtes-vous favorable à l'adhésion d'un groupement de commandes pour le contrôle de la qualité de l'air dans les établissements accueillant des enfants.

- CONTRE : Jean-Marc Belorgey, Thierry Bodin, Cyril Paineau, Pascal Berthelot, Mikaël Gaudron, soit 5 voix
- ABSTENTION : Lucien Bigot, Sylviane Lévêque, Isabelle Verdeil, Julie Graule, Anne Jamonneau, soit 5 voix
- POUR : Anne Marquet-Jouzeau, Alain Chanteloup, Hélène Harbonnier, Anne-Lise Blais-Bonnigal, soit 4 voix

Le Conseil municipal décide de ne pas adhérer au groupement de commandes pour le contrôle de la qualité de l'air dans les structures accueillant des enfants et demande à Madame le Maire de prendre attache auprès de la C.C.B.V.C. pour obtenir des précisions permettant de se positionner en toute objectivité, et notamment par la présentation d'un modèle de convention.

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX 3/6

N° 65-2020 : Convention mise à disposition du personnel communal (SIVOS / Épeigné-les-Bois)

La convention tripartite étant rédigée, l'assemblée délibérante doit donc autoriser le Maire, pour Luzillé, à la signer pour transmission au CDG 37 afin que la situation administrative des agents concernés soit actée.

Le Conseil municipal accepte, à **14 voix POUR**, la signature d'une convention tripartite avec le Syndicat scolaire et la commune d'Épeigné-les-Bois pour la mise à disposition du personnel communal dans le cadre des activités scolaires ou extra-scolaires, suivant les accords précités.

Situation budgétaire de l'exercice 2020

Madame le Maire présente le tableau des investissements réalisés sur l'exercice 2020, dont les montants sont arrêtés à la date du 20/11/2020.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- La cérémonie des vœux aura lieu le 10 janvier 2021 à 11 h, si les conditions sanitaires sont satisfaisantes.
- Les cartes cadeau destinées aux employés ont été remplacées par des paniers gourmands.

22 JANVIER 2021

Relevé des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22

- D-2020-08 : portant approbation des devis concernant l'acquisition de présentoirs à flyers destinés à être entreposés à l'accueil de la mairie et un kit de reliure pour les actes administratifs municipaux, pour un montant total HT de 1 600.36 €, auprès de la société HUDSON.
- D-2020-09 : portant approbation d'un devis concernant le remplacement d'une vitrine murale extérieure à la Maison des associations, pour un montant HT de 404 €, auprès de la société SEDI.

Ouverture de crédits sur BP 2021 (dépenses investissements)

BUDGET GÉNÉRAL

- Opération 199
« Bâtiments communaux » 8 750 €
- Opération 201
« Aménagement et cadre de vie » 3 000 €
- Opération 204
« Réfection et aménagements de voiries » 30 000 €
- Opération 207
« Autres installations et outillages techniques » 1 750 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits ci-dessus, et ce avant le vote du budget primitif 2021.

Madame le Maire rappelle que ces crédits feront l'objet d'un report au budget primitif de 2021 et ne seront utilisés que pour une dépense imprévue et urgente, en section investissement.

Le Conseil municipal accepte à **14 voix favorables et 1 abstention** (Pascal Berthelot), sous condition d'être informé de la nature de la dépense imprévue.

Organisation semaine scolaire à la rentrée 2021

Sous réserve de l'avis positif du Conseil d'école mais souhaitant ne pas différer son avis, le Conseil municipal se déclare favorable à l'unanimité des membres présents, pour déroger à l'organisation du temps scolaire issu du décret du 24 janvier 2013, et organiser l'emploi du temps pour les élèves de l'école élémentaire réparti sur 4 jours, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021.

Possibilité d'adhésion au groupement de commandes de contrôle de la qualité de l'air dans les bâtiments accueillant des enfants (CCBVC)

Vu les éléments transmis par la C.C.B.V.C. déroulant le dispositif réglementaire et sa mise en œuvre, ainsi que sa proposition d'adhérer au groupement de commandes avec pour option la possibilité de se retirer du groupement si l'offre ne lui paraît pas satisfaisante, Madame le Maire propose donc de positionner la commune sur le dispositif en se réservant l'option de souscrire ou non à l'offre,

Le Conseil municipal convient de l'opportunité de souscrire au groupement de commandes de contrôle de la qualité de l'air dans les bâtiments accueillant des enfants, avec la C.C.B.V.C., avec pour option la souscription de l'offre en fonction de l'analyse des plis reçus dans le cadre du marché. Cette décision est adoptée à **15 voix favorables** ; Madame le Maire est chargée de la transmettre à la C.C.B.V.C..

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- En ce qui concerne le projet de jumelage Lusigliè (Italie) et Luzillé, il est relaté les différents échanges par visioconférence. Les présidents des associations de Luzillé ont été sollicités pour prendre part à ce projet.

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX 4/6

12 MARS 2021

Relevé des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22

- D-2021-01 : portant approbation de devis pour l'installation d'un système de protection informatique de type firewall, en location sur une durée de 36 mois, pour un loyer mensuel HT de 45 €, auprès de la société FEPP.
- D-2021-02 : portant désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune, en qualité de partie civile, dans le cadre d'une procédure pénale diligentée par le parquet de Tours, au titre de la violation des règles d'urbanisme.

Une présentation du bilan comptable de l'exercice 2020 est faite par Mme le Maire, chiffres qui ont fait l'objet d'un examen préalable par la commission des finances.

Approbation du compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal,
-DÉCLARE, à **14 voix favorables**, que le compte de gestion de la COMMUNE de LUZILLÉ dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approbation du compte administratif 2020

DÉCISION **VOTES = 13 voix POUR**

RÉSULTATS CUMULÉS prenant en compte les reports de l'exercice précédent

Voir tableau ci-dessous.

Année 2020	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice		Résultats cumulés 2020
Fonctionnement	694 010,04 €	839 522,11 €	excédent	145 512,07 €	857 034,32 €
Investissement	213 302,08 €	51 530,85 €	déficit	-161 771,23 €	-120 843,70 €
Restes à réaliser	397 494,46 €	262 038,00 €	déficit	-135 456,46 €	-256 300,16 €

Affectation du résultat 2020

DÉCISION **VOTES = 14 voix POUR**

Constatant que le Compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 857 034.23 €
- un déficit cumulé d'investissement de (ligne 001, dépenses) 120 843.70 €
- un déficit de restes à réaliser de 135 456.46 €

DÉCIDE d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

- affectation complémentaire en réserve (compte 1068) 256 300.16 €
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 600 734.16 €

Mise à jour de l'itinéraire des chemins de randonnées pédestres

Conformément aux articles 56 et 57 de la loi du 22 juillet 1983 et au Code du Sport, notamment son article L.311-3, il convient de confirmer l'inscription au Plan

Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR) et au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) des parcelles et chemins suivants :

- Chemin du Bois Piais au Clos aux Loups
- Chemin de la Bondonnière (boucle Francueil)
- CR 25 (boucle Francueil)

Le Conseil municipal approuve à l'**unanimité (14 voix)** la mise à jour de l'itinéraire des chemins de randonnées pédestres, tel que présenté. Madame le Maire est chargé de la transmission de la présente décision à la C.C.B.V.C..

Établissement d'un diagnostic énergétique Maison des associations

Le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a remis le dossier du projet concernant la mise aux normes pour l'accessibilité de la Maison des associations avec remplacement de la chaudière.

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX 5/6

Il faut savoir que la Région a mis en place, dans le cadre du Contrat régional de solidarité territoriale 2018-2024, le programme Energetis afin d'accompagner techniquement et financièrement les collectivités dans l'amélioration thermique de leur patrimoine bâti.

Madame le Maire propose de bénéficier de ce programme pour la Maison des associations en réalisant un diagnostic énergétique. Le dispositif étant suivi par le Syndicat Mixte du Pays-Loire Touraine, il convient de déposer un dossier auprès de cette structure.

Le Conseil municipal accepte, à 14 voix pour, le principe d'établir un diagnostic énergétique pour la Maison des associations en vue du remplacement du système de chauffage. Madame le Maire fait son affaire de la mise en œuvre de cette décision auprès des instances concernées en étant autorisée à signer tout document s'y référant.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ L'enquête publique du PLUi se déroulera du 29/03 au 29/04/2021 ; une permanence du Commissaire enquêteur aura lieu à Luzillé le 19/04 de 14 h à 17 h.

➤ L'enquête publique du zonage pluvial se déroulera du 6/04 au 6/05/2021 ; le Commissaire enquêteur tiendra

3 permanences en mairie : le 6/04 de 14 h à 17 h, le 17/04 de 9 h à 12 h et le 6/05 de 14 h à 17 h.

9 AVRIL 2021

Relevé des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22

➤ D-2021-03 : portant approbation d'un devis pour l'achat d'une armoire forte en vue de sécuriser les registres d'état civil ainsi que les registres du Conseil municipal et autres documents administratifs officiels en les entreposant dans une armoire ignifugée et renforcée contre le vol, pour un montant HT de 2 251.50 €, auprès de la société SEDI.

Vote des taxes 2021

Après analyse des résultats de l'année 2020 et du besoin de financement qui résulte des dépenses et recettes prévisionnelles pour l'exercice 2021, le Conseil Municipal DÉCIDE à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (Cyril Paineau) de maintenir le taux des impôts locaux pour l'année 2021, suivant la répartition suivante :

Taxes locales	Taux 2020 communaux	Taux 2020 départementaux	Taux votés en 2021	Produit fiscal attendu
Taxe foncière (bâti)	18.49 %	16.48 %	34.97 %	207 407 €
Taxe foncière (non bâti)	50.43 %	----	50.43 %	63 189 €
TOTAL				270 596 €

Le produit fiscal attendu indiqué ci-dessus ne fait pas apparaître la mise en œuvre du coefficient correcteur d'équilibrage qui garantirait, à compter de 2021, une compensation du produit de taxe d'habitation perdu. Pour Luzillé, d'après les éléments fournis par l'Administration fiscales, la compensation s'élèverait à 61 577 € pour 2021, soit un total de ressources fiscales (art. 73111) de 332 173 €.

Vote du budget de la commune 2021

DÉCISION **VOTES = 14 voix POUR**

Le Conseil Municipal, considère la sincérité des chiffres énoncés, après reprise des résultats de l'exercice écoulé et examens des prévisions en dépenses et recettes pour l'année 2021, APPROUVE le budget tel que présenté, qui s'équilibre comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses / Recettes 848 741.90 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses / Recettes 1 321 468.16 €

Remplacement du tracteur agricole de la commune

Après examen des devis présentés

Sachant qu'une présentation du matériel a pu avoir lieu pour 2 fournisseurs en présence du personnel technique qui en sera utilisateur, Après discussion,

Le Conseil municipal décide, à **12 voix POUR et 2 abs-tentions** (Thierry Bodin et Sylviane Lévêque) de retenir le devis économiquement le plus avantageux, au prix HT de 49 900 €, avec une reprise de l'ancien matériel de 13 500 €, auprès de la société Dousset Matelin.

Madame le Maire est autorisée à signer le devis correspondant, sachant que les crédits sont prévus au budget, en section investissement, opération 207.

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX 6/6

Adhésion au groupement de commandes de restauration collective (CCBVC)

Le Conseil municipal, à 14 voix favorables,

- accepte d'adhérer au groupement de commandes de restauration collective scolaire avec la C.C.B.V.C.,
- approuve la convention du groupement de commandes telle que présentée,
- désigne Mme Julie Graule, en qualité de titulaire et Mme Anne-Lise Blais-Bonnigal, en qualité de suppléante, pour représenter les intérêts de la commune à la C.A.O. lors de l'analyse des offres du marché correspondant.

Madame le Maire est autorisée à signer toute pièces s'y rapportant et à mettre en œuvre la présente décision, notamment par la transmission à Monsieur le Président de la C.C.B.V.C.

Facturation de la garderie, suspension du forfait durant le confinement

En raison de la fermeture des écoles à partir du 6 avril 2021 imposée par l'état d'urgence sanitaire du fait du contexte pandémique du coronavirus Covid-19, Pour ne pas pénaliser les parents qui avaient fait le choix d'opter pour le forfait annuel payable sur 10 mois pour la facturation de la garderie, Du fait du caractère exceptionnel de la situation, Le Conseil municipal décide à 14 voix favorables, de suspendre la facturation au forfait pendant la durée du confinement débutant le 6 avril et de retenir le dispositif le plus favorable aux parents, considérant que le

tarif voté le 19 juin 2020 sera activé dès la reprise des activités scolaires de manière 'normalisée'.

Rénovation du plateau sportif, constitution d'un groupe de travail

Madame le Maire suggère qu'un groupe de travail soit constitué concernant le projet de rénovation du plateau sportif :

- Julie Graule
- Mikaël Gaudron
- Lucien Bigot
- Thierry Bodin

Le Conseil municipal, à **14 voix favorables**, accepte la constitution du groupe de travail pour le projet précité, à charge de rendre compte au Conseil municipal de l'évolution de leurs travaux.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Une convention de mise à disposition du terrain de tennis a été signée avec l'association Luzi-Tennis pour définir les conditions d'utilisation des installations. Un nouveau bureau a été constitué : Nelly Dubois, Présidente, Jean-Marc Belorgey, secrétaire, Sylviane Lévêque, trésorière.
- Le rapport sur les orientations budgétaires de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher est disponible à la mairie, sous format papier, ou sur le site de la C.C.B.V.C., pour information.



Les comptes rendus des Conseils municipaux sont affichés en Mairie et sur les panneaux d'affichage des principaux hameaux. Ils sont également disponibles sur le site internet de la commune www.luzille.fr.

BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif identifie l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Ce budget a été établi avec la volonté :

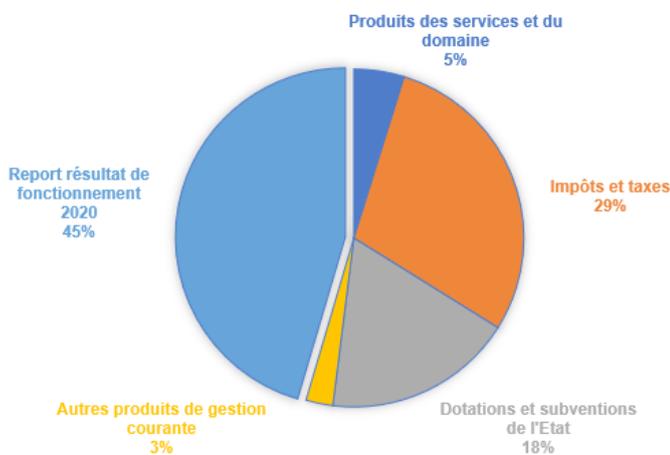
- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De poursuivre les opérations d'investissement envisagées en mobilisant notamment des subventions auprès de l'État, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

SECTION FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

➤ Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2021 représentent 720 734 euros auxquelles il convient d'ajouter 600 734,16 euros de report d'excédent, soit un montant total de 1 321 468,16 euros.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021



Trois types de recettes pour la commune :

a) Les impôts locaux

Lors du vote du budget, le conseil municipal a décidé de maintenir les impôts locaux des ménages au niveau de 2020.

- Montant réalisé en 2020 : 315 788 €,
- Montant espéré pour 2021 : 332 173 € (dont 61 577 € de compensation de l'Administration fiscale au titre de la taxe d'habitation).

b) Les dotations versées par l'État

Le montant des dotations attendues de l'État est de 238 763€.

c) Les recettes au titre des prestations fournies à la population

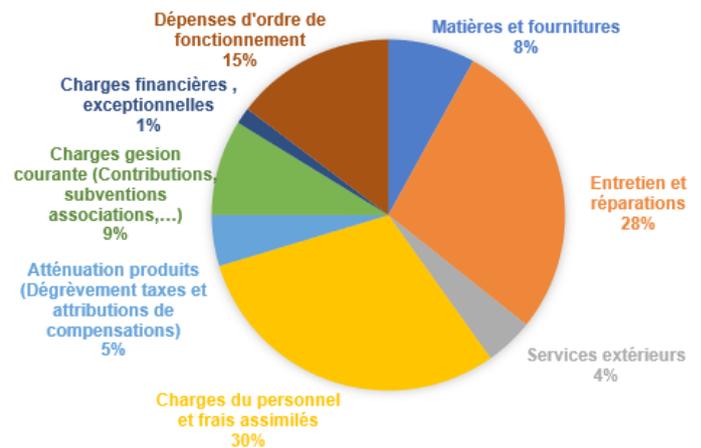
Ces recettes correspondent aux facturations périscolaires, aux concessions dans le cimetière, etc...

- Montant réalisé en 2020 : 92 627 €
- Montant espéré en 2021 : 63 300 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires du personnel, indemnités des élus et les intérêts des emprunts.

➤ Les dépenses de fonctionnement prévues pour 2021 représentent 1 127 432,42 euros auxquelles il convient de rajouter 194 035,74 euros de virement d'investissement, soit un total de dépenses de fonctionnement de 1 321 468,16 euros.

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2021



Autofinancement prévisionnel

L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement génère de l'autofinancement. Il sert aussi à financer le remboursement de la dette et les nouveaux investissements.

➤ Le budget étant à l'équilibre, la capacité d'autofinancement dégagée au profit de la section investissement à hauteur de 194 035 € financera les projets d'investissement à venir.

A noter : Dépenses COVID19

En 2020, environ 3 000 € ont été consacrés à des achats liés à la pandémie : protection en plexiglass à l'accueil de la mairie, masques, désinfectant, produits de nettoyage, consommables, gants, etc...

Les recettes non comptabilisées touchent les locations de la salle des fêtes et celles liées à la fermeture de l'école qui ont engendré une baisse des recettes périscolaires, soit environ 16 000 € en moins.

BUDGET PRIMITIF 2021 (SUITE)

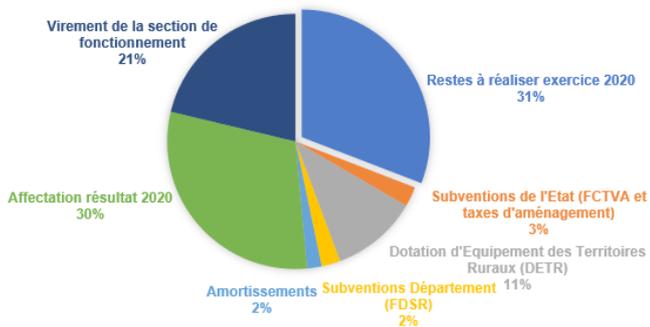
SECTION INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir sur les projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

➤ **Les recettes** : essentiellement constituées des subventions perçues par le Département (FDSR), l'État (DETR et FCTVA) et par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement. Pour l'année 2021, les recettes d'investissement attendues sont estimées à 848 741,90 €, comprenant les restes à réaliser de 262 038 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021

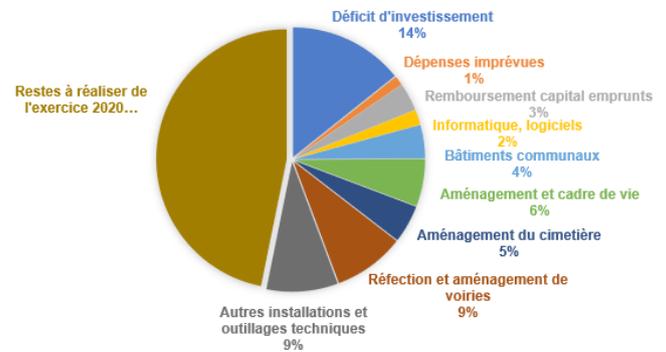


➤ **Les dépenses** : ce sont les dépenses d'investissement qui permettent d'augmenter durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. La prévision 2021 de ces dépenses est de 848 741,90 €, incluant les restes à réaliser 2020 de 397 494,46 €.

Les projets qui s'inscrivent au budget 2021 comprennent :

- Le remplacement d'un tracteur agricole,
- L'acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière,
- L'aménagement de la plaine du Cheval,
- La réfection de la voirie,
- La numérisation du registre de l'état civil,
- Et d'autres projets à découvrir prochainement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021



UN NOUVEAU NOM ET...

...un nouveau logo pour la Communauté de Communes Bléré-Val-de-Cher

Athée-sur-Cher, Bléré, Céré-la-Ronde, Chenonceaux, Chisseaux, Cigogné, Civray-de-Touraine, Courçay, Dierre, Epeigné-les-Bois, Francueil, La Croix-en-Touraine, Luzillé, Saint-Martin-le-Beau, Sublaines



 39 Rue Léon Gambetta, 37150 Bléré  02 47 23 58 63  Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h
 info@cc-blere-valdecher.fr  www.cc-blere-valdecher.fr

PROJET DE TERRITOIRE

La crise sanitaire a soulevé des enjeux cruciaux pour l'avenir et a créé des bouleversements économiques, sociaux et environnementaux. De grands défis sont à relever.

Le projet de territoire, initialisé en septembre dernier autour du Président de la Communauté de communes Vincent Louault, est le résultat de réflexions et d'échanges des sujets stratégiques avec les élus communautaires et le personnel de la Communauté de Communes Bléré-Val-de-Cher.

Les ambitions pour le territoire se traduisent par des perspectives 2020 - 2026 exposées et publiées suivant quatre axes :

Axe 1 - Économie et tourisme

L'ambition est de s'engager pour une économie attractive et durable, innovante et créatrice d'emplois avec pour objectifs de :

- Accompagner la création et le développement des entreprises,
- Mettre en place des formations qualifiantes répondant tant aux besoins des entreprises que des demandeurs d'emploi,
- Renforcer la connaissance et le lien entre les acteurs économiques locaux,
- Dynamiser, soutenir, développer l'artisanat et le commerce de proximité,
- Proposer des zones d'activités de qualité, adaptées et spécialisées,
- Accompagner les chefs d'entreprises et les salariés dans leur installation sur le territoire,
- Attirer des entreprises innovantes et en mutation.

L'ambition est de développer les longs séjours touristiques avec pour objectifs de :

- Organiser un accueil en améliorant et développant

l'offre d'hébergement,

- Améliorer et développer les offres touristiques complémentaires,
- Mettre en valeur la douceur de vivre du territoire,
- Communiquer sur notre territoire de caractère et ses atouts,
- Développer et structurer l'information sur la totalité des offres touristiques,
- Soutenir et développer la production agricole et le maraîchage local,
- Favoriser la commercialisation et la mise en valeur des produits locaux.

Axe 2 - Cadre de vie, habitat et environnement

L'ambition est de s'appuyer sur les enjeux écologiques, tels que l'attractivité et la préservation du patrimoine et du paysage, l'exemplarité écologique communautaire, la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que l'accompagnement à la transition écologique avec pour objectifs de :

- Lutter contre la précarité énergétique des logements,
- Adapter l'offre de logements aux besoins du territoire,
- Maintenir à domicile les personnes âgées et handicapées,
- Développer une production autonome et locale d'énergie renouvelable,
- Préserver et mettre en valeur les milieux naturels et le patrimoine,
- Agir pour la préservation de notre cadre de vie et développer l'écocitoyenneté,
- Maintenir et développer les associations sur notre territoire,
- Encourager les activités de loisirs adaptées aux handicaps et le handisport,
- Renforcer la saison culturelle communautaire.

Axe 3 – Cohérence territoriale

L'ambition est d'asseoir le fait communautaire, c'est avant tout s'engager pour la population, en développant les services au public et le déploiement du numérique avec pour objectifs de :

- Informer les habitants,
- Développer une offre de services adaptée aux besoins évolutifs de la population,
- Accueillir et accompagner les habitants : l'Espace France Service,
- Mutualiser les actions sociales,
- Aider et accompagner les communes dans leurs démarches institutionnelles,
- Renforcer la mutualisation des personnes et des moyens,
- Maintenir un service médical et créer des pôles de santé complémentaires,
- Développer des modes de consultation alternatifs,
- Créer de nouveaux services périscolaires et extrascolaires,
- Répondre aux besoins des familles concernant l'accueil des 0 – 13 ans,
- Proposer une offre captivante et attractive pour les 14 – 17 ans,
- Offrir des formations qualifiantes aux jeunes du territoire.

Axe 4 – Mobilités, déplacements et connexions

L'ambition est de développer une mobilité propre, adaptée, partagée et attractive permettant de maintenir le lien social et de renforcer les connexions entre les communes avec pour objectifs de :

- Connaître les usages et les besoins de notre territoire,
- Développer le co-voiturage,
- Articuler les déplacements entre les gares et les arrêts de bus,
- Faciliter la circulation et le stationnement auprès des gares,
- Offrir des sentiers pédestres et pistes cyclables sécurisés,
- Apaiser l'espace public pour les piétons et cyclistes,
- Organiser les déplacements en fonction de la programmation culturelle du territoire,
- Créer des liaisons vers les zones d'activité,
- Connecter les axes et lieux touristiques,
- Organiser des transports à la demande,
- Étudier voire développer de nouveaux moyens de transport,
- Développer le partenariat avec les territoires voisins.

Suivant ces perspectives des plans d'actions seront mis en place avec la mobilisation des collectivités et de la Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher.



10 mai 2021 : Vincent Louault, Président de la Communauté de Communes, invité par Madame le Maire, présente le PROJET DE TERRITOIRE au Conseil Municipal



DÉCOUVRIR SON TERRITOIRE ET RAYONNER AUTOUR DE CHENONCEAUX



L'Office de tourisme vous accueille et vous propose ses services, à Bléré et à Chenonceaux.

Ouvert toute l'année, vous pourrez profiter des services tels que :

- la vente de billets à tarif réduit pour les plus grands sites de la région : Château de Chenonceau, Château de Chambord, ZooParc de Beauval, Clos Lucé...
- Les cartes touristiques, les itinéraires et boucles de vélo et de randonnées pédestres disponibles sur le territoire...

Les conseiller(e)s en séjour vous accueillent avec plaisir toute l'année du lundi au samedi (le dimanche en été) de 9 h 30 à 13 h et de 14 h à 17 h 30 (ou 18 h 30 à Bléré selon la saison, en continu à Chenonceaux) et sur les bords du Cher entre Chisseaux et Bléré, avec un triporteur.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet et les réseaux sociaux.

-  www.facebook.com/autourdechenonceaux
-  www.instagram.com/autourdechenonceaux

OFFICE DE TOURISME AUTOUR DE CHENONCEAUX - VALLEE DU CHER

Accès PMR

-  1 rue du Docteur Bretonneau (Chenonceaux)
-  02 47 23 94 45 (Chenonceaux)

-  8 rue Jean-Jacques Rousseau (Bléré)
-  02 47 57 93 00 (Bléré)

-  contact@autourdechenonceaux.fr
-  www.autourdechenonceaux.fr



LE SITE TOURAINE REPÉR'AGE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le site Touraine repér'age du Conseil Départemental, centralise toute l'information au service des seniors et de leurs proches.

Pôles autonomie / CLIC - Touraine Reper'Age

 www.touraine-reperage.fr

On peut y trouver :

- Les informations nécessaires pour rester à domicile.
- Les prestations : Aide à domicile, Portage de repas, Restauration, Adaptation du logement, Transport, Garde de nuit, Aide administrative, Autres prestations et Aides techniques.
- Choisir un établissement
- L'accueil familial
- Les aides financières et les droits
- Les aides financières du Conseil départemental

- Les autres financeurs
- Les droits : les droits des usagers des établissements et services, la sauvegarde de justice, tutelle, curatelle, habilitation familiale, mandat de protection future, association de défense, recours sur succession, médiation familiale, obligation alimentaire et sur d'autres aides
- La santé (comment éviter les chutes, le diabète, maladie de Parkinson...)
- La vie sociale
- Agenda qui propose des conférences. En 2020 les thèmes étaient : atelier prévention, l'aide aux aidants

Maison Départementale de la Solidarité (MDS) Pôle Autonomie

-  2 place de la Libération, 37150 Bléré
-  02 47 23 54 54

€ LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

La Direction Départementale des Finances Publiques organise des rendez-vous en visioconférence chaque jeudi matin.

L'utilisateur peut prendre rendez-vous dans son espace particulier ou prendre rendez-vous à l'Espace France

Services de la Communauté de Communes, au 02 47 23 58 63, pour se faire aider.

La Communauté de Communes mettra à disposition des usagers le matériel et le personnel nécessaire à ces visioconférences.

QUESTIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES - CONSULTATIONS

GRATUITES

Depuis le 1^{er} mars 2021, Madame Baudet, du Conseil Départemental de l'Accès au Droit, tient des permanences en visioconférence chaque 1^{er} mardi matin du mois.

Les usagers peuvent prendre rendez-vous pour la consulter, afin d'obtenir une information juridique gratuite et confidentielle, en s'inscrivant à l'Espace France Services de la Communauté de Communes au 02 47 23 58 63.

♻️ AUGMENTATION DES TAXES SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les taxes sur les ordures ménagères sont en nette augmentation notamment la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) imposée par l'Etat. La hausse de la TGAP a pour objectif de taxer plus fortement l'enfouissement des déchets pour encourager des modèles plus écologiques. Ainsi, la TGAP sur l'incinération passe de 6 € à 11 € la tonne en 2021 et la TGAP sur l'enfouissement de 18 € à 30 € en 2021, puis 65 € en 2025.

Ces augmentations entraînent fatalement une hausse du tarif de la redevance pour les habitants. Pour être à l'équilibre, une hausse de la redevance de 18,51 % serait nécessaire. Cependant, les élus ont voté une augmentation de 15 % lors du conseil communautaire du 1^{er} avril 2021. La différence, soit 65 000€ pour 2021, sera auto-financée par la Communauté de Communes.

A titre d'exemple, l'abonnement pour un bac de 120 litres passe de 114.95 € à 132.19 € par an, la part forfaitaire (5 levées par semestre) de 22.80 € à 26.22 € et la part variable (levée supplémentaire) de 2.28 € à 2.62 €.

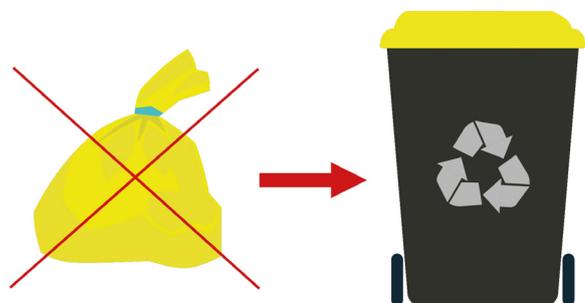
Afin d'enrayer la hausse des taxes sur les ordures ménagères en Indre-et-Loire, les présidents des Communautés de Communes du département et le président de la Métropole de Tours souhaitent s'associer pour trouver une solution locale en créant d'ici cinq ans une unité de valorisation des déchets (UPEV pour Unité de Production d'Énergie Verte) dimensionnée pour l'ensemble du

département. Dans un contexte de saturation des sites tourangeaux (les sites d'enfouissement de Chanceaux-près-Loches et de Sonzay fermeront respectivement en 2024 et 2029 et l'incinérateur de Chinon fermera en 2025), l'objectif de l'UPEV est de traiter les déchets pour pouvoir en faire un combustible qui permettra soit de chauffer des bâtiments, soit de fabriquer de l'électricité.

En attendant, il est impératif de continuer à bien trier pour contenir la hausse des taxes dans les prochaines années.

Des bacs jaunes vont remplacer les sacs jaunes

A partir du 1^{er} janvier 2022, les sacs jaunes seront remplacés par des bacs jaunes et le tri sélectif sera étendu à plus de variétés de plastiques mais aussi le papier. Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Amboise (SMICTOM) a prévu de communiquer auprès des habitants sur l'extension du tri.



♻️ HORAIRES DÉCHETTERIES : BLÉRÉ / VAL DE CHER

Horaires d'ouverture du 1 ^{er} avril au 30 septembre	ATHEE SUR CHER	CHISSEAUX	BLERE
Lundi	9 h à 12 h - 14 h à 18 h	9 h à 12 h	9 h à 12 h - 14 h à 18 h
Mardi	9 h à 12 h	14 h à 18 h	14 h à 18 h
Mercredi	9 h à 12 h	Fermée	14 h à 18 h
Judi	9 h à 12 h	14 h à 18 h	14 h à 18 h
Vendredi	9 h à 12 h - 14 h à 18 h	Fermée	9 h à 12 h - 14 h à 18 h
Samedi	9 h à 12 h - 14 h à 18 h	9 h à 12 h - 14 h à 18 h	9 h à 12 h - 14 h à 18 h

📌 PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE - RESPECT DISTANCE DE SECURITE (1 m entre chaque personne)

TRANSPORTS SCOLAIRES - RENTRÉE 2021-2022



Le début des inscriptions aura lieu le 3 juin 2021 et prendra fin le 15 juillet 2021 (pour les inscriptions en ligne).

Les inscriptions sont à effectuer directement en ligne en suivant le lien ci-dessous :

Pour les inscriptions sur papier, il est nécessaire de se rapprocher des services de la Communauté de communes.

Le montant de l'inscription reste inchangé : 25 € par enfant (50 € maximum par foyer) sauf pour les enfants scolarisés en RPI pour lesquels les communes prennent en charge ce montant. Si l'enfant possède déjà une carte de transport « JV Malin », il est nécessaire de la conserver (le coût de renouvellement en cas de perte ou détérioration sera de 15 €).

 www.remi-centrevaldeloire.fr/transports-scolaires/inscriptions/

LE MOT DE L'ÉCOLE



Cette année scolaire particulière s'achèvera dans quelques semaines. Les élèves ont réussi à adopter de nouvelles habitudes malgré les nombreuses contraintes liées au protocole sanitaire.

Dressons une rétrospective depuis le dernier bulletin municipal :

- L'association USEP de l'école de Luzillé a offert comme chaque année son traditionnel goûter de Noël composé de brioches et de chocolat chaud. Les enfants se sont régalés.
- Les élèves du CP au CM2 ont bénéficié d'animations sur le thème du tri des déchets grâce aux animateurs de la Communauté de Communes Autour de Chenonceaux - Bléré Val de Cher, qui sont intervenus en avril.
- A la veille du confinement, les enfants ont eu la chance de participer à une chasse aux œufs organisée et financée par l'APE que nous remercions vivement. Ils se sont régalés en dégustant leur lapin en chocolat.

Nous espérons que nos projets à venir verront le jour pour terminer l'année de manière positive.

Une demi-journée (hors temps scolaire) sera destinée à

l'accueil des futurs élèves de CP ainsi qu'à leurs parents. Nous sommes invités à participer au concert de musique Baroque qui aura lieu le samedi 26 juin à 20h30 en l'église Sainte-Lucie de Luzillé. La municipalité financera trois interventions musicales pour chaque classe au cours desquelles les membres de l'ensemble Consonance proposeront un travail vocal, une découverte du répertoire baroque et la découverte d'une ou deux mélodies. Nous aurons également la chance d'assister aux répétitions.

Deux classes participeront au projet artistique du festival Jour de Cher 2021. Les élèves s'inspireront du Cadavre Exquis de l'artiste André Breton et créeront ensemble une « œuvre jeu » qui rassemblera les élèves des écoles primaires de la Communauté de Communes. Une œuvre surréaliste à réinventer à volonté par la manipulation de 700 cubes en bois sur lesquels les enfants auront créé des personnages imaginaires. Affiliée à l'USEP, l'école bénéficiera d'interventions d'animateurs sportifs fin mai : course d'orientation pour les CP-CE1 et CE2-CM2 et tchoukball pour les CE1-CM1.

Pour poursuivre sur une note sportive, nous envisageons de mener un cycle de randonnées pédestres en partenariat avec le GAC (Groupe d'Animation Culturelle de Luzillé). Nous remercions sincèrement Madame ROTTIER de nous avoir proposé des parcours progressifs.

Enfin, une sortie de fin d'année est prévue mais nous en dévoilerons les modalités très prochainement. Informations à venir...

Nous remercions l'ensemble des partenaires qui permettent à l'école de fonctionner dans de bonnes conditions.

DES JEUX EXTÉRIEURS POUR LES ENFANTS



Afin de permettre aux enfants de l'école élémentaire de découvrir de nouvelles activités, la commune de Luzillé a investi début mars dans des jeux extérieurs. Ils sont utilisés à la garderie ou lors de la pause méridienne.

Les jeux sont répartis en plusieurs lots pour permettre un roulement entre les différents groupes d'enfants

ainsi qu'un isolement des jeux pour assurer le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Au programme : cordes à sauter, élastiques, bilboquets, molkky, jeu de croquet, pelote basque, ping-pong, balles de cheville, ballons, but multi-activités, jeux d'anneaux, bowling.



MASQUES LAVABLES POUR LES ENFANTS

Depuis plusieurs mois, le port du masque est obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans ce qui n'empêche pas nos enfants pleins de vie de s'amuser, courir et sauter notamment pendant le temps de la pause méridienne.

Cette activité intense conduit à une humidification rapide du masque (alors même qu'il vient parfois juste d'être changé) le rendant inefficace. Il semble alors plus approprié de prévoir trois masques par jour pour chaque enfant dont un serait dédié à la pause méridienne.

Conscients que la fourniture des masques par les parents représente déjà un coût supplémentaire non négligeable, le syndicat scolaire des communes de Luzillé et d'Epeigné-les-Bois a acheté des masques lavables 100 fois, fabriqués en France. Deux masques lavables

ont ainsi été distribués à chaque enfant de la grande section de maternelle au CM2.



PROJETS JEUNESSE

Les élus souhaitent soutenir des projets et des initiatives pour et par les jeunes sur la commune de Luzillé. L'objectif est de mettre en œuvre une démarche de co-construction et de partenariat entre les élus et les jeunes de la commune. Alors si vous êtes nés entre 2004 et 2011 et que vous avez des projets pour la commune, pour faire avancer une cause, apporter votre soutien, monter des actions communes autour de thématiques diverses (arts, loisirs, environnement, culture, etc) ou simplement pour vous réunir, laissez votre nom et vos coordonnées à la Mairie.

Une première réunion de présentation est prévue mi-septembre 2021 (adaptation possible de la date selon le contexte sanitaire).

N'hésitez pas à en parler autour de vous, à vos amis ou connaissances. Nous vous attendons nombreux.

☎ 02 47 57 84 19 ✉ mairie@luzille.fr

Merci de nous contacter **avant le 30 Juin 2021**

CLÉMENT PRIMEURS

La boutique reste ouverte le samedi après-midi de 16 h 30 à 19 h. Vous pouvez également nous retrouver sur les marchés :

- Le mardi matin à Bléré
- Le mercredi matin à Chissay-en-Touraine
- Le jeudi matin au Liège et en tournée sur les alentours
- Le vendredi après-midi à Bléré
- Le samedi matin à Montrésor
- Le premier et troisième dimanche de chaque mois à Genillé

☎ 07 86 24 05 03 ✉ clementprimeurs@outlook.fr



LA BOUCH' RIS : NOUVEAUX HORAIRES ET DÉPÔT DE PAIN !



Nouveaux horaires :

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi :
8 h 30 à 12 h 30 / 15 h 30 à 19 h 30
Samedi : 9 h à 13 h : 15 h 30 à 19 h 30
Dimanche : 9 h 30 à 12 h 30
Fermeture hebdomadaire : lundi

 **Mercredi : dépôt de pain**
(boulangerie de Francueil)

☎ 02 47 79 65 55

✉ labouchrisdeluzille@gmail.com

 www.facebook.com/labouchris

UNE NATUROPATHE À LUZILLÉ

« Je vous accompagne vers le bien-être pour faire face à l'épuisement, au burn-out parental ou professionnel, aux maux du quotidien, grâce à des méthodes naturelles (rééquilibrage alimentaire, hygiène de vie, gestion des émotions, compléments naturels...). »

 Lucie Lunaud - Naturopathe

☎ 07 88 56 77 55

✉ lunaud.lucie@gmail.com

 www.lucie-lunaud-naturopathie.fr

 www.facebook.com/LucieLunaudNaturopathie



stress fatigue

maux du quotidien au travail en famille

*Pour Être mieux dans
votre corps et votre esprit
au naturel*

Lucie Lunaud
Naturopathie

✂ LE COIN SALON VOUS ACCUEILLE SUR RENDEZ-VOUS

🕒 Horaires :

Mardi, jeudi vendredi et samedi : de 9 h à 12h et de 14 h à 19 h.
Mercredi de 9 h à 12 h.

☎ 02 47 57 88 93 🌐 www.le-coin-salon.fr



🌳 UN NOUVEAU JARDINIER PAYSAGISTE SUR LUZILLÉ

Les Jardins de Touraine

- Prestation d'entretien (taille de haie, tonte, remise en état, évacuation de déchets verts, conseil en aménagement de jardin).
- Réalisation et conseils en jardinage potager.
- Agrément service à la personne (50% déduction fiscale).

Soucieux de l'écologie et de l'environnement, le matériel utilisé sera en majorité sur batterie.

👤 Morgan CHERAMY ☎ 07 86 43 00 02

✉ lesjardinsdetouraine.mc@gmail.com



🐕 LA COLO DE NICO

La Colo De Nico
Pension Canine

Pas de box, garderie en famille sur
4000 m² de terrain clos

LIMOUX Nicolas
37150 LUZILLÉ

06 29 93 41 31

📘 /La Colo de Nico

👤 Nicolas LIMOUX ☎ 06 29 93 41 31

🌐 www.facebook.com/pages/category/Pet-Service/La-colo-de-Nico-106507547866295/

La colo de Nico vous propose la garde de votre chien pour de courtes ou longues durées à Luzillé. Votre compagnon pourra profiter des 4000m² de terrain, jouer avec les deux chiens du foyer, il aura accès à la maison et y dormira (pas de box).

Les tarifs :

- à la nuitée 18 €
 - Supplément nourriture : croquettes 1 € par tranche de 10 kg du poids du chien
 - Gamelle maison 2 € par tranche de 10 kg du poids du chien
- garderie à la journée (9 h-18 h) 10 €
- tarif préférentiel pour séjour de longue durée
- diverses prestations, me contacter pour plus de détails.

LUZI TENNIS : JOUER AU TENNIS À LUZILLÉ. UN PLAISIR ENFIN RETROUVÉ !



Présidente : Nelly DUBOIS
Trésorière : Sylviane LEVEQUE
Secrétaire : Jean-Marc BELORGEY

L'association fait peau neuve avec l'enthousiasme et la volonté des nouveaux membres du bureau de faire revivre et développer l'association. Après un grand nettoyage de printemps et l'acquisition de nouveaux matériels, le court de tennis et le terrain de badminton sont ouverts depuis début avril. Petits et grands pourront profiter jusqu'à l'automne des joies de ces activités.

Pour jouer au tennis et au badminton, rien de plus simple ! Prenez contact avec un membre du bureau

dont les coordonnées figurent ci-dessous. Il vous remettra lors de votre adhésion une clé ainsi qu'un règlement sur lequel figure un mode d'emploi pour accéder au site de réservation « Balle jaune ».

Tarif 2021

Carte famille : 30 €
 Carte individuelle : 15 €
 Carte moins de 18 ans / étudiant : 10 €
 Réservation à l'heure : 5€

Contacts

 Nelly DUBOIS : 06 79 68 86 70
 Sylviane LEVEQUE : 06 47 28 68 95



PROJET DE JUMELAGE : LUSIGLIÈ – LUZILLÉ



Le projet de jumelage entre la commune de Lusigliè située dans la Région du Piémont au nord de l'Italie et celle de Luzillé est né à l'automne 2019, lorsque notre ancien maire Jacky Gauvin rencontre son homologue Angelo Marasca à Lusigliè.

Aujourd'hui, ce projet a fait son chemin et notre nouveau maire a renoué le contact avec nos amis italiens qui restent très motivés par le projet. Deux visioconférences et quelques échanges écrits nous ont permis de conclure que nous avons des points communs qui pourraient faire l'objet d'un jumelage :

- Le nom, différent dans la forme écrite, est presque identique dans la prononciation,
- Les deux communes, de taille à peu près similaire, partagent une forte vocation céréalière,
- Elles font partie d'un territoire foisonnant de châteaux dont certains font partie du patrimoine de l'Unesco, d'une région riche sur le plan historique à multiples facettes de découvertes,
- Chaque commune abrite de nombreuses associa-

tions qui sont un socle d'échanges entre nos deux communes,

- Lusigliè était autrefois une commune française. Une histoire nous unit.

Le projet de jumelage est accepté par l'ensemble du Conseil municipal.

Cependant, le jumelage repose sur un double engagement : celui des mairies partenaires et surtout des habitants et des structures locales actrices bénéficiaires du projet.

Le samedi 29 mai à 10 heures, à la salle des fêtes de Luzillé, une réunion d'information est organisée par la mairie, ouverte aux habitants et aux acteurs locaux afin de :

- Présenter les objectifs et les étapes de la mise en œuvre du projet,
- Susciter un volontariat actif auprès des participants,
- Constituer une équipe qui coordonnera le projet de la création du Comité de Jumelage et définira les actions prioritaires à mettre en œuvre.

Des personnes ont déjà manifesté leur intérêt. Vous souhaitez participer à cette aventure ? REJOIGNEZ-NOUS !

Vous ne pourrez pas participer à la réunion ? Contactez-nous sur :

 elu.communication@luzille.fr

⚽ MISE AUX NORMES DU STADE DE FOOT POUR L'ACCUEIL DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Les travaux sont terminés : remplacement de 5 portes, pose de sanitaires, déplacement de l'arrivée d'eau à proximité du terrain et création d'une allée pour l'ac-

cès à la tribune. Seule la place de stationnement reste à réaliser.



🐾 CHASSE

Dans l'ensemble, la saison 2020-2021 s'est bien déroulée malgré les difficultés rencontrées en raison de la crise sanitaire.

Le plan de chasse a été réalisé à 100 %, ce qui montre que la population des cervidés (dont un minimum nous est imposé dans ce plan de chasse) se porte bien.

Pour le petit gibier, on ne note pas de grande évolution excepté pour le faisan, dont le nombre est en légère hausse par rapport aux années précédentes.

En ce qui concerne le sanglier, cela reste plus difficile à gérer en raison d'une surpopulation. Les dégâts importants générés par leur passage, notamment dans les cultures, prennent de l'ampleur.

Les lotissements et propriétés privées sont des endroits difficiles d'accès et d'organisation pour pouvoir réguler le nombre de ces animaux d'autant qu'en tant que chasseurs, nous ne sommes pas toujours les bienvenus

aux yeux d'une petite minorité de personnes. Mais avec plus ou moins de dialogue, nous arrivons à trouver un terrain d'entente.



Traces de sangliers

📖 VOTRE BIBLIOTHÈQUE



Nous avons accueilli Mille lectures d'hiver pour sa 15ème édition le dimanche 14 mars.

Le comédien Thomas Lonchamp nous a lu un long extrait du roman Ma reine de Jean-Baptiste Andrea.

Nous n'étions pas aussi nombreux que les années précédentes, du fait bien sûr de l'application des jauges sanitaires.

La lecture s'est poursuivie en toute convivialité par une discussion libre entre le comédien et les auditeurs sur les thèmes qui parcourent le livre.

A l'heure actuelle, les périodes d'ouverture de notre bibliothèque et les événements que nous organisons

sont bien sûr conditionnés par les mesures prises face à l'évolution de la crise sanitaire.

Nous sommes ouverts les mercredis de 15 h à 18 h.

Aussi, nous vous proposons également une **ouverture à la demande, d'une durée d'une heure, en semaine ou le weekend**. Pour en bénéficier n'hésitez pas à prendre rendez-vous au 06 83 29 81 22 ou par mail : bibliotheque.luzille@orange.fr

Vous pouvez également recevoir par mail la liste de tous les nouveaux titres que nous avons acquis au cours de cette année : romans, essais, polars. N'hésitez pas non plus à nous soumettre vos suggestions d'achats.

Adhésion annuelle :

- adultes 8 €
- collégiens et lycéens : 3 €
- enfants jusqu'à la fin du CM2 : gratuit

i GAC

Suite au départ de Jacqueline MACNIVEN en tant que secrétaire du GAC, le poste est maintenant occupé par Christine BOSSU.

Les membres du bureau :



- Anna SCIBOR-RYLSKI (Présidente)
- Françoise ROY (Trésorière)
- Christine BOSSU (Secrétaire)

Nous remercions vivement Jacqueline MACNIVEN pour son implication durant toutes ces années passées à nos côtés.

ACTIVITÉS

Les activités de l'Association ont continué malgré la situation sanitaire pour maintenir les liens entre les adhérents.

Le nombre d'adhérents : 69 dont 27 de Luzillé
En raison des restrictions sanitaires, nos activités sont perturbées.



Les cours de gymnastique n'ont pas pu se dérouler en salle. Anne continue de publier des vidéos pour assurer la continuité des cours. Un grand merci !

Les cours d'anglais ont continué par visioconférence ou à l'extérieur.

Place aussi à l'enseignement à distance et à la nature pour les cours de yoga et de Qi Gong !

L'atelier des petites aiguilles et l'atelier créatif ont fonctionné avec les interruptions imposées par la crise sanitaire.



Les randonnées ont continué autant que possible dans le respect des règles sanitaires.



*Jeudi 22 avril,
Randonnée de 6 km à
Luzillé*



Dans l'attente de reprendre normalement toutes nos activités,

Portez-vous bien et à très bientôt.

🌲 DE LA GRAINE AUX COPEAUX

Malgré la crise sanitaire, nous avons pu continuer les cours de jardinage à domicile. Mi-janvier, nous avons pu officiellement commencer l'aménagement du terrain.



ACTIVITÉS

- Février : installation de la clôture avec l'aide de bénévoles.
- Mars : début des cours hebdomadaires de jardinage, le lundi de 9 h à 10 h 30 et des cours de bricolage du bois, le mercredi de 15 h à 16 h 30.
- Mars et avril : plantations et aménagement au coeur du jardin pédagogique (massifs, graminées, arbres...).
- Avril : création et installation de l'abri de jardin avec les élèves et bénévoles.
- Avril - mai : interventions en Centre de Loisirs pour des animations autour du jardin.
L'association est désormais adhérente à Graine Centre, réseau pour l'éducation à l'environnement en région Centre-Val de Loire. Notre projet fait également partie des 22 actions du Contrat de transition écologique du territoire (CTE) du Pays Loire Touraine.
- Mai : aménagement des abords de l'étang avec des plantes de berge et finalisation de l'abri de jardin avec la toiture végétalisée (chantier bénévole).
- Juin : - participation de l'association à la Fête du Parc de La Croix-en-Touraine
- organisation d'un barbecue avec les adhérents (24) si le contexte sanitaire le permet.
- Septembre : reprise des cours, organisation d'ateliers et d'interventions en centres de loisirs, écoles et maisons de retraite.
- Novembre : plantations de nouveaux massifs d'arbustes, de vivaces et d'arbres.
- Printemps 2022 : inauguration du jardin avec concerts.

 www.delagraineauxcopeaux.com

AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE DU CHEVAL

A Luzillé, nous bénéficions d'un bel espace au bord du ruisseau où trône notre cheval Equinox. Dans le but d'améliorer l'esthétique de ce lieu et de le rendre plus accueillant et vivant, nous avons le projet de continuer son aménagement.

Ainsi, en bordure des jardins de cette parcelle, une haie champêtre sera plantée. Les arbustes qui constitueront cette haie seront sélectionnés bien sûr pour le plaisir visuel mais surtout dans le but d'apporter refuge, nourriture aux insectes et aux oiseaux. En association avec l'école, les enfants y installeront nichoirs, hôtels à insectes, mangeoires. De nouvelles tables de pique-nique seront installées dont une pour accueillir les personnes

UNE NAISSANCE – UN ARBRE, UNE PROMESSE DE CAMPAGNE !



« Une naissance-un arbre » : engagement tenu ! Cette année, seize arbres correspondant aux seize naissances de l'année 2020, seront plantés sur le plateau situé sous le hameau des Châtaigners. Cette année, nous planterons des arbres à fleurs de type cerisier du Japon.

ENEDIS : OPÉRATIONS D'ÉLAGAGE

Enedis procède régulièrement à des opérations d'élagage afin de garantir d'une part, la sécurité des personnes et des biens contre les risques liés à la présence de végétation aux abords des réseaux électriques qu'elle exploite et, d'autre part, la qualité de la distribution de l'énergie électrique à ses clients.

ENEDIS a mandaté la société RUAULT pour réaliser ces travaux (pris en charge par Enedis) dans les six mois à venir.

Pour ce faire, l'entreprise doit intervenir sur les parcelles des habitants.

LA FIN DES TRAVAUX DE LA RUE DE LA SIBILLERIE

Les travaux se terminent comme prévu.

Seuls quelques petits aménagements restent à réaliser. Les plantations se feront cet automne afin d'éviter des arrosages trop importants durant l'été.

à mobilité réduite. Un kiosque sera également implanté. Au pied du cheval, des plantes vivaces, rampantes, apporteront de la couleur au fil des saisons. Des bulbes seront disséminés sur toute la surface enherbée.

Le ruisseau devrait être aussi agencé. Cependant, ce travail sera réalisé en accord avec le Nouvel Espace du Cher (NEC). Nous souhaitons intégrer des plantes aquatiques (roseaux, iris...), des arbustes sur berge (noisetiers, osiers, saules...).

Nous espérons que cet aménagement sera apprécié de tous. Notre volonté : un lieu convivial pour accueillir les luzilloises et luzillois mais aussi les gens de passage.

PEUT-ON BRÛLER LES DÉCHETS VERTS DANS SON JARDIN ?

Le printemps est arrivé ! Il est l'heure de nettoyer nos jardins. Les déchets verts peuvent être utilisés en paillage ou en compost car ils sont biodégradables. Il est interdit de les brûler à l'air libre ou dans un incinérateur de jardin.

HORAIRES DE TONTE

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30

Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Le traitement des branches coupées est le suivant :

➤ 1^{er} cas : la végétation est en domaine privé et le réseau est en domaine public : les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

➤ 2^{ème} cas : la végétation est en domaine privé et le réseau est en domaine privé : les bois et branches coupés sont rangés en bordure de tranchée et laissés à disposition du propriétaire.

➤ 3^{ème} cas : la végétation est en domaine public : les bois et branches coupés sont évacués systématiquement sauf si un accord a été négocié avec la collectivité pour le rangement et l'évacuation.



 **POUR ASSOCIER CULTUEL ET CULTUREL**



Notre église Sainte-Luce est un bel édifice autour duquel s'agrège notre bourg.

Propriété de la commune, elle n'est ouverte qu'en de rares occasions pour des célébrations religieuses. Nombreux sont les Luzillois qui n'ont pas eu l'occasion d'y pénétrer. C'est pourquoi nous avons souhaité vous la faire découvrir cette année au cours de deux événements :

- Le 26 juin, nous accueillerons François Bazola et ses musiciens de l'Ensemble Consonance pour un concert de musique baroque inédit.
- Puis à l'automne, une visite conduite par une guide conférencière de Pays d'Art et d'Histoire Touraine nous fera découvrir ses mystères mais aussi les œuvres sculptées remarquables des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles.

Dans les coulisses de l'action culturelle

A l'automne dernier, une entreprise spécialisée en grands édifices a effectué le nettoyage des hauts murs et pour le reste.... Il faut retrousser nos manches et nous ne comptons pas nos heures pour rendre ce lieu accueillant !

Nous avons remplacé le revêtement vétuste du sol qui reçoit l'autel et nous nettoyons également la sacristie qui fera office d'arrière-scène pour les musiciens.

Et, nous avons fait appel à l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales (ADAC) pour la restauration du clocher afin de recueillir une estimation des travaux à réaliser.

 **CÉRÉMONIE DU 8 MAI**

Un comité restreint pour honorer la victoire du 8 mai 1945, victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne

Karen et Bruno de l'harmonie municipale accompagnent musicalement cette cérémonie



👤 HOMMAGE À TOUTES LES FEMMES ET BONNE FÊTE À TOUTES LES MAMANS

Un hommage à toutes les femmes de tous âges, d'ici ou d'ailleurs et qui contre vents et marées, gardent le cap vers l'horizon.

Beaucoup depuis la nuit des temps, ont œuvré pour un monde meilleur souvent dans la plus grande discrétion. L'histoire a souvent reconnu leur beauté en taisant leurs engagements quotidiens ou leur part d'action dans la construction de l'histoire universelle. Femmes politiques, femmes littéraires et philosophes, artistes, scientifiques, médecins, sportives, femmes engagées dans la résistance... Elles ont démontré que les femmes peuvent réussir dans tous les domaines par leur courage, leur volonté et leur intelligence. Elles sont sources d'inspiration par leurs convictions et leur quête de liberté.

8 mars : Journée internationale des droits des femmes

La création d'une « Journée internationale des droits des femmes » est proposée pour la première fois en 1910, lors de la conférence internationale des femmes socialistes. Elle s'inscrit alors dans une perspective révolutionnaire. Clara Zetkin (1857-1933), journaliste et militante allemande en exil en France, réclame la défense du droit au travail des femmes.

Au début du XX^{ème} siècle, des femmes de tous pays s'unissent pour défendre leurs droits.

L'origine de cette journée s'ancre dans les luttes ouvrières et les nombreuses manifestations de femmes réclament le droit de vote, de meilleures conditions de travail et l'égalité entre les hommes et les femmes.

La date n'est tout d'abord pas fixée et ce n'est qu'à partir de 1917, avec la grève des ouvrières de Saint Pétersbourg, que la tradition du 8 mars se met en place. Après 1945, la Journée internationale des droits des femmes devient une tradition dans le monde entier.

En septembre 1995, l'Organisation des Nations Unies (ONU) met en place la déclaration de Beijing (Pékin, Chine) où se sont réunis des délégués de 189 pays. Les objectifs stratégiques et les mesures à prendre dans les différents domaines sont :

- La persistance de la pauvreté, qui pèse de plus en plus sur les femmes
- L'éducation et la formation des femmes
- Les femmes et leur santé
- La violence à l'égard des femmes
- Les femmes et les conflits armés
- Les femmes et l'économie
- Les femmes et la prise de décisions
- Les mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme
- Les droits fondamentaux de la femme
- Les femmes et les médias
- Les femmes et l'environnement
- La petite fille

En 2021, le thème de la Journée internationale des femmes, portait sur le « Leadership féminin pour un futur égalitaire dans le monde de la Covid-19 ». C'est célébrer les efforts considérables déployés par les femmes pour construire un futur plus égalitaire suite à la pandémie. C'est mettre en lumière les écueils à combler et notamment la nécessité de mettre en place des mesures favorisant l'égalité des salaires.

Des femmes célèbres

De toutes les époques, de tous milieux, dans tous les pays du monde, de nombreuses femmes connues ou inconnues font évoluer les conditions des femmes.

Quelques portraits des femmes à l'origine de la progression de la condition féminine : lois, engagements, prise de risques et conquête de liberté.

Olympe de GOUGE (1748-1793)

Femme de lettres française, devenue femme politique, elle est considérée comme une des pionnières du féminisme français. En pleine révolution française, elle reproche à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 d'exclure les femmes: « Femme, réveille-toi... Reconnais tes droits ! » Auteure de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, elle a laissé de nombreux écrits en faveur des droits civils et politiques des femmes et de l'abolition de l'esclavage. Elle meurt guillotinée en 1793 mais son combat a ouvert la voie et reste d'actualité.



Jeanne CHAUVIN (1862-1926)



Première femme à obtenir une thèse en droit, première femme avocate de France à plaider. Dans le cadre de sa thèse, elle consacre une étude historique des professions accessibles aux femmes. En 1893, dans son combat féministe, elle demande aux parlementaires que soit reconnue la capacité des femmes mariées à disposer des produits de leurs biens personnels ou de leur travail. Elle participe à

l'adoption de la loi de 1900 autorisant les femmes diplômées d'une licence de droit à être avocate. Elle milite pour l'égalité juridique entre hommes et femmes.

Jane EVRARD née Jeanne CHEVALLIER (1893-1984)

Violoniste dès son plus jeune âge, passionnée et habitée par la musique, tenace, elle devient la première femme chef d'orchestre en France. Elle fonde l'Orchestre féminin de Paris composée de 25 musiciennes. Ce recrutement intervient dans un contexte professionnel réservé aux hommes et face à une crise économique où les emplois sont rares dans toutes les activités. En quelques mois, l'orchestre devient célèbre. Une carrière internationale s'ouvre à elle. Lors de concerts régionaux, nationaux, lui arrive de diriger un orchestre à majorité masculine. Jane Evrard a su aussi jouer des œuvres méconnues et ouvrir la porte à de nouveaux compositeurs.



Simone VEIL (1927-2017)

Magistrate et femme d'Etat française, elle est nommée Ministre de la Santé en 1974 et chargée de faire adopter la loi dépenalisant le recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), loi qui est encore aujourd'hui désignée comme la « loi Veil ». Elle devient alors l'icône de la lutte contre la discrimination des femmes en France.

De 1979 à 1982, elle est la première femme à occuper la présidence du Parlement européen.

Elle est ensuite ministre à plusieurs reprises, membre du Conseil constitutionnel français et élue à l'Académie française.



Simone SEGOUIN (née en 1925)

Egalement connue par son nom de guerre Nicole Minet, est une résistante française. Fille d'agriculteurs, entourée de trois frères, Simone Segouin travaille au sein de la ferme familiale lorsque la guerre éclate. Mais, c'est en 1944, alors âgée de 19 ans, qu'elle entre dans la Résistance. Son père, conseiller municipal est déjà un résistant actif.

Elle participe activement à la libération de Chartres et de ses alentours, puis elle part avec une vingtaine de compagnons libérer Paris. En 1946, elle reçoit la croix de guerre pour son dévouement.



Isabelle AUTISSIER (née en 1956)

Navigatrice française, elle est la première femme à avoir accompli le tour du monde à la voile en solitaire lors d'une compétition, en 1991.

Depuis, elle se bat pour faire connaître les beautés du monde marin. Elle est présidente d'honneur de la branche française du WWF.

- Membre du Conseil économique, social et environnemental depuis 2015
- Membre du conseil consultatif des Terres australes et antarctiques françaises depuis 1995 (renouvelée en 1998 et en 2003)
- Membre du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses (arrêté conjoint 2012-89 du 17 août 2012)
- Administratrice du Parc national de Port-Cros
- Administratrice de la Fondation de France
- Ambassadrice de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme
- Vice-présidente du groupe 1 du Grenelle de la mer (« La délicate rencontre entre la terre et la mer »)
- Présidente de la branche française du World Wildlife Fund for Nature (2009-2021)
- Présidente de l'École de la mer (Espace de Culture Océane du Littoral et de l'Environnement)
- Marraine du Prince d'Eckmühl, le canot de sauvetage SNSM du port de Saint-Guénolé à Penmarc'h



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les premières célébrations en l'honneur des mères sont présentes dans la Grèce antique lors des cérémonies printanières en l'honneur de Rhéa (ou Cybèle), la mère des dieux et notamment celle de Zeus. Au XVe siècle, les Anglais fêtent le Mothering Sunday. En 1908, les États-Unis organisent la fête des Mères moderne telle qu'on la fête de nos jours, en instaurant le Mother's Day. En France, ce n'est que le 20 avril 1926 que la fête des Mères obtient sa véritable reconnaissance officielle.

BONNE FÊTE À TOUTES LES MAMANS

Commerçants

Le Coin Salon (Coiffeuse)

☎ 02 47 57 88 93 📧 le-coin-salon.fr

La Bouch'ris (Boucher - Charcutier - Traiteur)

☎ 02 47 79 65 55 ✉ labouchrisdeluzille@gmail.com

Chez PAO (Vente de plants, légumes et fruits)

☎ 02 47 30 67 17 ✉ paoced.s@orange.fr

Clément Primeurs (Vente de légumes et fruits)

☎ 07 86 24 05 03 ✉ clementprimeurs@outlook.fr

Auberge du Mail (Hotel - Restauration - Epicerie)

☎ 02 47 57 90 14 ✉ auberge.du.mail.luzille@orange.fr

Associations

Club Amical Luzillois (Football)

☎ 06 67 65 69 97 ✉ renaud.auger.calfoot@orange.fr

📧 caluzille.footeo.com

Comité des fêtes

☎ 07 85 58 71 07 ✉ carolinetorne@gmail.com

De la graine aux copeaux

☎ 06 89 69 01 72 ✉ amelie.leoment@gmail.com

📧 www.delagraineauxcopeaux.com

Ecole de musique

☎ 06 86 25 87 67 ✉ sabrina.allouard@orange.fr

Groupement d'Animation Culturelle de Luzillé (GAC)

(Gymnastique - Ateliers créatifs - Cours de langues - Atelier des petites aiguilles - Qi Gong - Hatha Yoga et Danse népalaise - Claquettes - Randonnées pédestres)

✉ anna.sciborrylski@sfr.fr

Services

Lucie Lunaud (Naturopathe)

☎ 07 88 56 77 55 ✉ lunaud.lucie@gmail.com

📧 lucie-lunaud-naturopathie.fr

La colo de Nico (Garde de chiens)

☎ 06 29 93 41 31

Morgan Cheramy (Paysagiste)

☎ 07 86 43 00 02

✉ lesjardinsdetouraine.mc@gmail.com

Le bal des amis Luzillois

☎ 02 47 23 59 50

Les Bronzés Carenes (Escapades à moto)

☎ 06 71 81 53 00

Luzi Tennis (Tennis)

☎ 06 79 68 86 70

LuziBooks (Bibliothèque)

☎ 06 83 29 81 22 ✉ bibliotheque.luzille@orange.fr

Photofolies en Touraine

☎ 02 47 57 86 10 ✉ info@photofolies-en-touraine.org

APE (Association des Parents d'Elèves)

☎ 06 87 44 43 59 ✉ apele.37150@gmail.com

Docteur ROY Pascal

Médecine générale et pharmacie.

📍 13 rue de Chenonceaux, 37150 Luzillé

☎ 02 47 57 84 02

📠 Fax : 02 34 88 12 53

✉ pascal.roy10@wanadoo.fr

✉ pascal.roy@medical37apicrypt.org

🕒 Consultations

Tous les jours sauf le samedi de 7 h 45 à 9 h 45 et de 16 h 30 à 19 h.

Prises de sang : mardi matin et jeudi matin.

📅 Fermetures du cabinet médical

➤ du 18 juin au 21 juin

➤ du 10 juillet au 14 juillet

➤ du 14 août au 22 août

➤ du 24 septembre au 27 septembre

➤ du 16 octobre au 24 octobre

➤ du 11 novembre au 14 novembre

➤ du 23 décembre au 2 janvier 2022



Afin d'être toujours au plus près de vos attentes, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et des sujets que vous aimeriez voir traités :

elu.communication@luzille.fr

Retrouvez-nous sur notre page Facebook et sur notre nouveau site Internet.